



Compte rendu des conseils municipaux*

Séance du 11 décembre 2018

2018 PROJET EOLIEN « PORTES DU NIVERNAIS »

La responsable du projet de la Société PARC EOLIEN NORDEX a été conviée pour une présentation du dossier ainsi que le commissaire enquêteur qui s'est excusé. L'Association Vent Debout en Nivernais a également été invitée à participer à cette réunion.

Suite à la présentation du dossier et après avoir entendu les arguments des intervenants, le conseil municipal, avec 11 voix contre le projet, 3 abstentions, émet un avis défavorable sur le projet éolien « Portes du Nivernais ».

REORGANISATION DES SERVICES

Le Maire informe les conseillers du départ à la retraite d'un adjoint technique territorial à compter du 01/03/2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de déclarer le poste vacant. La déclaration correspondante sera effectuée auprès du centre de gestion.

RENOUVELLEMENT

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018-2021

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a établi un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre dans le but de favoriser d'une part le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et d'autre part l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et de la responsabilisation des plus grands. Le gestionnaire des actions, hormis l'alsh géré par la commune, est le Centre Social de Magny-Cours.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur son renouvellement pour 4 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat enfance jeunesse

PARTICIPATION AU CENTRE SOCIAL POUR L'ALSH PERISCOLAIRE LES MERCREDIS

Le Maire informe les conseillers de l'organisation, depuis septembre 2018, par le centre social de Magny-Cours, d'un accueil périscolaire, les mercredis, durant les périodes scolaires.

Le montant prévisionnel de la participation de la commune, calculé en fonction du nombre des enfants présents, scolarisés sur la commune, est de 6 218.00 euros par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

CONVENTION PISCINE 2018/2019

Le Maire indique que les élèves de l'école primaire, se rendent à la piscine d'IMPHY. Le tarif est de 3.40 euros par enfant et par séance auxquels s'ajoute la mise à disposition d'un maître-nageur complémentaire qui sera facturée 45.00 € par séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le coût des séances pour l'année scolaire 2018/2019

TOURNEE DECENTRALISEE DU CINEMA EN MILIEU RURAL

Le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention avec l'Association SCENI QUA NON –dans le cadre de la tournée décentralisée du cinéma en milieu rural. L'association s'engage à assurer un minimum de 12 projections tout public en soirée, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2019. La participation de la commune est maintenue à 1.00 € TTC par an et par habitant pour 12 séances annuelles soit 1 321.00 € TTC. Les tarifs d'entrée pour le public est maintenu à 3.00 € tarif réduit et à 5.00 € tarif plein. Une contribution supplémentaire sera à verser si le seuil de rentabilité n'est pas atteint soit 460 entrées pour l'année 2019. Chaque partie participera alors aux pertes relatives à l'exploitation à hauteur de 50% (0.66 euros par entrée manquante pour atteindre l'équilibre).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Le Maire présente aux conseillers l'avant-projet de restauration et de valorisation du patrimoine et l'estimatif des travaux (110 139.00 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet, sollicite les subventions au titre de la D.E.T.R., du projet de territoire, du 1% paysage et développement et une participation de la communauté de communes Loire et Allier (CCLA).

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire rappelle aux conseillers que le recensement de la population aura lieu du 17/01/2019 au 16/02/2019. La commune a été découpée en 3 districts, 3 agents recenseurs doivent donc être recrutés. La dotation forfaitaire allouée à la commune est de 2 573.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la rémunération brute à verser aux agents recenseurs comme suit : Part fixe = 275.00 € ; 1.50 € par bulletin individuel collecté ; 0.30 € par feuille de logement collectée ; 50.00 € par séance de formation (x2).

Séance du 8 avril 2019

CONVENTION AVEC LA CCLA : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Le Maire rappelle que suite au transfert du siège de la C.C.L.A. en mairie de Saint-Parize-Le-Châtel, une convention a été établie le 01/07/2014 afin de définir les conditions de mise à disposition des locaux administratifs pour la somme de 1 700.00 € par an. Il convient de réviser le montant de ce loyer, afin de tenir compte de l'entretien des locaux et de l'utilisation par la C.C.L.A. d'autres bâtiments notamment pour le stationnement de ses véhicules.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer à 2 500.00 € à compter du 01/01/2019.

LOCATION CABINET MEDICAL

Le Maire informe les conseillers de la demande de location d'un masseur-kinésithérapeute qui souhaite s'installer à la maison médicale au plus tard le 02/10/2019. Ce professionnel occupera le local de 25 m² et son annexe de 10 m² où est actuellement installé l'ostéopathe. L'ostéopathe exercera, dès l'installation du masseur-kinésithérapeute dans le local actuellement vacant de 20 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette location, fixe le loyer mensuel à 450.00 euros pour le local de 25.02 m² et son annexe de 10.43 m², et à 300.00 euros pour le local de 20.44 m².

** Extraits des comptes rendus des conseils municipaux. Ils sont à votre disposition en mairie dans leur version intégrale ou sur www.saint-parize-le-chatel.fr.*

LOCATION COMMERCE PLACE DE LA POSTE

Le Maire informe les conseillers du courrier de la gérante du commerce situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la poste qui a décidé de cesser toute activité depuis le 25/03/2019 et de dissoudre juridiquement son entreprise à partir du 1er avril 2019.

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA FOURRIERE

Le Maire présente aux conseillers le nouveau contrat de prestation de service de fourrière animale proposé par la fourrière. Ce contrat voit ses tarifs évoluer. Le coût est, pour 2019, de 1.00 € TTC par habitant soit 1 363 euros. Pour tenir compte de la hausse du nombre d'animaux pris en charge ainsi que des nouveaux services dits de « fourrière sociale », le montant forfaitaire verra son augmentation lissée comme suit année 2020 : 1.10 € TTC par habitant et année 2021 et suivantes (2022, 2023) : 1.20 € TTC par habitant et par an.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire rappelle aux conseillers les propositions du groupe de travail présentées en réunion de conseil le 11/04/2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie comme suit les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 01/11/2019 :

OBJET	TARIF SAINT-PARIZOIS	TARIF HORS COMMUNE
Caution	700.00 €	700.00 €
Banquet, mariage... 1 jour	150.00 €	170.00 €
2 jours	230.00 €	250.00 €
A compter du 3ème jour	/ jour, 130.00 €	/ jour, 130.00 €
La veille pour installation	50.00 €	60.00 €
Vin d'honneur réunion (1/2 journée)	75.00 €	75.00 €

Travaux des commissions

COMMISSION AMÉNAGEMENT

PROGRAMME D'AMENAGEMENT 2019

PROJET PATRIMOINE

Le patrimoine rural, particulièrement riche et diversifié, comporte de nombreux enjeux. Témoin d'une longue histoire, il contribue fortement à l'identité de notre territoire et à la qualité de notre cadre de vie.

La commune de St Parize témoigne d'un passé riche d'histoire à travers son patrimoine qu'elle entend sauvegarder.

2

Sa restauration a commencé en 2015 et la municipalité souhaite la poursuivre avec un programme sur 5 ans compte tenu des possibilités financières dont elle dispose.

Pour 2019, sont prévus :

- un parcours de mémoire,
- un parcours centre bourg,
- la réfection du pigeonnier
- le début des travaux sur la grange.

Les objectifs sont :

- Faire connaître le patrimoine de notre village
- Créer autour de l'église un espace nature ouvert à tous
- Conserver un témoin du passé avec la grange comme lieu de mémoire et de convivialité.
- Faire de notre commune une étape touristique.

PLAN BUDGÉTAIRE

Projets	Réalisé (en €HT)	A réaliser (en €HT)	Autofinancement (en €)	1% pay- sage (en €)	Projet de Territoire (en €)	DETR (en €)	CCLA (en €)
Cabanon bouilleur de cru	5 031,51		3 298,36	1 733,15			
Aménagement lavoir	1 788,43		1 405,00	383,43			
Muret de soutènement – première tranche	4 332,88		2 320,28	2 012,60			
Transfert stèle	1 915,71		1 915,71				
Gite Compostelle	2 422,00		2 422,00				
Parcours de mémoire « Présence Américaine »		8 370,00	1 674,00 20%			2 511,00 30%	4 185,00 50%
Parcours « Centre Bourg »		3 925,00	1 766,25 45%	981,25 25%		1 177,50 30%	
Pigeonnier (+ sentier + muret 2ème tranche)		27 125,00	5 425,75 20%	10 268,00 38%	6 781,25 25%	4 650,00 17%	
Grange Seguin		70 719,00	14 144,00 20%	17 680,00 25%	17 680,00 25%	21 215,00 30%	
Total (en € HT)	15 490,53	110 139,00	23 010,00	28 929,25	24 461,25	29 553,50	4 185,00

VOIRIE (enveloppe de 25 000 €)

Comme tous les ans nous avons prévu un budget pour l'entretien de nos voies communales.

ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX (enveloppe de 6 000 €)

- Remplacement des rideaux intérieurs de la bibliothèque
- Nettoyage et peinture du pignon de la maison communale
- Réfection du crépi du mur de l'école primaire

AMENAGEMENT CUISINE SALLE DES FETES (enveloppe de 7 500 €)

- Changement de la porte extérieure
- Suppression de la cloison
- Remise en peinture des murs
- Réfection du plafond
- Réfection du sol

COMMISSION ENVIRONNEMENT

FLEURISSEMENT :

Cette année, l'équipe des agents techniques s'est chargée du fleurissement des hameaux de Chéron et Moiry ainsi que du bourg de St Parize. Habituellement le Lycée horticole officiait pour la fourniture mais aussi pour la création des massifs et bacs. Le lycée a arrêté la formation de lycéens horticoles, aussi notre choix s'est porté sur les établissements Huguet pour la fourniture des plants. La création des massifs et bacs a été confiée à nos agents.

PROPRETÉ BOURG ET MOIRY

Nous entendons de nombreuses remarques concernant la propreté de notre village, la transition avec l'arrêt du glyphosate est difficile, on nous impose de ne plus l'employer sur le domaine public sauf sur les lieux publics clôturés que l'on peut fermer comme le stade ou le cimetière avec 48 heures de fermeture après traitement. Nous jouons le jeu, nous respectons la règle mais il va de soi que ceci complique énormément la tâche de nos agents. Nous nous équipons de matériel pour lutter contre cette prolifération mais seuls les bras des agents permettent de contenir la végétation des trottoirs de Moiry et du bourg. La commune est grande et ils ne sont que 3 plus un apprenti à mi-temps. Notre regard doit changer. Il n'y a pas de mauvaises herbes mais seulement des herbes non désirées. Toutefois, nous comptons sur votre civisme et nous vous sollicitons pour faire disparaître les herbes qui vous déplaisent devant votre propriété.

COMMISSION VIE SOCIALE

Comme chaque année, nous commençons à entendre que l'été sera chaud même très chaud, alors rappel de quelques règles importantes :

- Boire de l'eau régulièrement dans la journée.
- S'humidifier avec un vaporisateur, visage, bras, jambes.
- Ne pas rester en plein soleil sans protection,
- Préférer les endroits frais, fermer les volets.

N'oublions pas d'être attentifs à nos voisins et signaler en mairie toute situation qui nous semble étrange.

NOS AÎNÉS

Depuis quelques mois nous nous retrouvons le deuxième mardi, salle des cérémonies, pour une après midi récréative : belotte, jeux de société, bavardage, petits goûters, gâteaux confectionnés par les uns et les autres... moments attendus et appréciés...

Si vous souhaitez passer un petit moment avec nos aînés, en tant qu'invité, inscrivez vous en mairie.

CCAS

Tous les samedis, quelques bénévoles du CCAS, vont chercher des personnes ne pouvant se déplacer facilement pour les conduire soit au marché, soit chez le coiffeur. Il suffit de s'inscrire en téléphonant à la mairie le jeudi pour le samedi. Les pèlerins de Compostelle sont de retour, ils passent dans notre village de mi-mars à la mi-octobre. Petit rappel, nous avons un gîte communal pour les accueillir qui se trouve en face de l'église au N° 6 rue de l'église, une pancarte avec une coquille de Saint Jacques est apposée et un numéro de téléphone est inscrit à l'entrée.

Beaucoup d'étrangers, si nous en croisons, pensons à leur faire un bon accueil. Merci

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE, FÊTES ET CEREMONIES

COMMUNICATION

PAGE FACEBOOK : En ligne depuis avril 2017, nous sommes passés en nombre d'abonnés de 200 en juin 2017, à 384 en décembre 2017, 489 en décembre 2018 pour atteindre aujourd'hui les 549 abonnés. La page facebook permet de diffuser en instantané des informations sur notre commune pouvant être partagées...

SITE INTERNET : www.st-parize-le-chatel.fr . La nouvelle version du site a maintenant 1an ½ d'existence. Il connaît, lui aussi, un succès croissant puisque nous sommes passés d'une moyenne de 390 visiteurs par mois en juin 2018 pour atteindre aujourd'hui, une moyenne de 542. Très suivi aux Etats-Unis avec une moyenne de 90 visiteurs par mois. Autre moyen de communication qui propose une

multitude d'informations pratiques sur la vie municipale, la vie locale, l'agenda des manifestations, la vie scolaire, l'environnement, les associations, les commerces.

Pour rappel, l'accès aux articles du Journal du Centre concernant notre commune est libre sur la page d'accueil du site dès le jour de parution.

Nous faisons le maximum pour le faire vivre et sommes ouverts à toute suggestion. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques en utilisant l'onglet « contact » du site.

CULTURE

BIBLIOTHEQUE : Le coin « bébé lecteur » installé fin d'année 2018 pour accueillir les enfants de 3 mois à 3 ans est très apprécié... avec des séances programmées sur des thèmes spécifiques. La dernière séance, sur le thème de la musique, après celui des transports a rencontré un beau succès. La bibliothèque, avec un accès entièrement gratuit, est un lieu ouvert à tous où vous trouverez livres, magazines, DVD, albums musicaux, prêts de tablettes et des animations proposées par Violaine, notre bibliothécaire. Un vrai lieu de rencontre...

Pour maintenir l'ouverture au public le samedi matin, la bibliothèque recherche des bénévoles motivés. Merci de vous faire connaître auprès de Violaine.

MUSIQUE : L'année scolaire touche à sa fin, les cours de musique aussi. Ils reprendront en septembre. Un bilan de l'année écoulée est actuellement en circulation ainsi que des préinscriptions qui nous permettront d'effectuer une projection sur 2019/2020.

A titre indicatif pour l'année écoulée, les cours de guitare avec Julien ont connu un regain d'activité puisque qu'après une baisse significative l'année précédente, nous avons eu demande importante pour les cours de ukulele (6/8 ans) mais aussi, pour les cours débutants (à partir de 9 ans et Adultes). De ce fait nous avons dû ré-organiser les cours sur 3 niveaux dans une tranche horaire (16h/18h30) qui n'est malheureusement pas extensible.

Pour des raisons de planning, Julien ne pourra assurer qu'1h30 de cours à la rentrée prochaine. Les cours de ukulélé 2ème et 3ème année seront donc regroupés (16h05/16h50), cours de guitare 2ème année (16h50/17h35), les cours « confirmés » devront malheureusement être suspendus. Nous chercherons des solutions pour la rentrée 2020/2021.

Les cours de piano ont été dispensés pour 8 élèves par Eliane Foulie qui avait accepté de reprendre la relève de Sandra Bouvelle en cours d'année mais qui ne reconduira pas à la rentrée prochaine. Une étude est en cours pour l'année prochaine.

Les inscriptions pour les cours de guitare et piano se font en mairie.

Chant et violon : professeur indépendant : Claire-Lise Dufour assure des cours à la maison communale. Pour tout renseignement 06 29 22 13 67.

FETES ET CEREMONIES

COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA LEVEE DU CAMP AMERICAIN : Il a été l'aboutissement d'un peu plus de 4 années d'un programme de devoir de mémoire (2014/2018) mis en place par la Municipalité, l'école et l'Association Hérédit. Nous remercions tous les intervenants de l'ensemble de ces manifestations.

Nous reviendrons en images sur le centenaire de Mai 2019 dans notre prochaine Gazette. En attendant et jusqu'au 31 juillet des photos sont en ligne sur notre site internet en page d'accueil, rubrique « A la UNE' ».

PATRIMOINE : le parcours de mémoire de l'hôpital américain (26 points stratégiques), installé en juin 2017, est actuellement en cours de pérennisation sera remis en place courant de l'été.

FEU D'ARTIFICE : Pour la troisième année consécutive, il aura lieu le 13 juillet au Mémorial américain.

Communauté de Communes Loire et Allier : CCLA

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE : La CCLA a adhéré à la proposition du Département de créer un réseau en fibre optique pour améliorer le débit d'Internet de nos communes. C'est un pari pour l'avenir auquel nous devons répondre positivement. Qui aurait imaginé, il y 20 ans, qu'Internet serait devenu notre quotidien ?

Après la montée en puissance de la commune de Mars sur Allier, qui a été réalisée en 2018, le déploiement du réseau concerne maintenant les communes de Magny Cours et de Saint Parize Le Châtel.

La mise en oeuvre de ce réseau suivra les installations de téléphonie d'Orange, opérateur retenu pour ce déploiement. Ainsi toutes les installations souterraines resteront souterraines, alors que celles qui ne le sont pas emprunteront les poteaux téléphoniques ou dans certains cas les poteaux électriques.

Pour répondre aux conditions d'installation de ce réseau deux conditions sont requises ;

- L'élagage des haies sous les lignes existantes. Orange refuse d'installer les lignes fibres si le réseau n'est pas dégagé. La réglementation impose aux propriétaires fonciers d'entretenir les haies afin que leur hauteur soit limitée et qu'elles ne touchent pas aux fils des réseaux électriques et téléphoniques.

- Chaque maison, chaque bâtiment, doit posséder une adresse précise y compris les exploitations agricoles. Ainsi nous devons vérifier et dénommer les quelques lieux concernés par cette condition non encore remplie.

La commercialisation des premières prises est prévue pour le printemps 2020.

ZONE D'ACTIVITÉ DE LA ROUTE DU CIRCUIT : La société W-Autosport va s'agrandir, entre le bâtiment actuel et la société Krill. ElyseAutos a également prévu un agrandissement, ainsi il nous reste 2 lots à commercialisables à construire. Le Conseil Communautaire a pris la décision d'étudier la phase 2 d'aménagement de cette zone.

PROJET DE TERRITOIRES : Le Département propose à notre Communauté de Commune de signer un « Contrat Cadre de Partenariat » via l'élaboration d'un « Projet de Territoire Intercommunal. ». Sous respect des certaines règles, le Département soutiendra jusqu'à hauteur de 301 000€, la CCLA et ses communes pour des projets de développement structurants.

Les projets de liaison douce entre le canal latéral et le Zébulleparc, de cabinet médical à St Eloi, d'aménagement à Magny Cours d'une maison d'associations et la sauvegarde du petit patrimoine à St Parize (grange et pigeonnier), sont les premiers projets retenus.

D'autres projets sont d'ores-et-déjà recensés pour 2020.

ZÉBULLEPARC.

Le 21 juin aura lieu l'ouverture de « L'Entre 2 », Madame Aurore Leroux sera la nouvelle gérante du bar restaurant du Zébulleparc. Nous lui souhaitons la bienvenue et toute la réussite possible. Du café du matin au dîner Aurore vous saura vous accueillir avec son sourire et sa gentillesse.

RN 7 à 2x2 voies

Les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Cet adage se concrétise malheureusement trop souvent.

Après les signatures du contrat de plan Etat/Région en 2014, nous avons la certitude que la fin de la mise en 2x2 voies serait prévue pour fin 2020, Les abondements des fonds nécessaires pour faire avancer ces travaux tardent à venir et des inquiétudes grandissent quant à leur déblocage pour 2019.

L'Association Nivernaise RN7 à 2x2 voies a soutenu l'action du conseil départemental qui a eu lieu le 27 mai dernier afin de mobiliser l'ensemble du territoire pour qu'enfin s'achèvent ces travaux trop longtemps attendu.

Nous avons besoin de toutes les forces pour obtenir ces 9 derniers kilomètres.

Syndicat intercommunal de Saint-Pierre-le-Moûtier

RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

Le transport scolaire

A partir de septembre 2019, la gratuité des transports scolaires pour les élèves ayants-droit, est étendue aux 7 territoires pour lesquels la Région Bourgogne-Franche-Comté est compétente, notamment la Nièvre.

Les familles pourront bénéficier d'une gratuité totale des transports scolaires à condition de répondre aux critères «d'élève ayant-droit» du règlement régional de leur territoire. Ces critères sont inchangés ainsi que les tarifs pour les élèves non ayants-droit.

Les inscriptions se font sur le site de la Région Bourgogne Franche Comté :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr>

Onglet « transports scolaires »

Onglet « Nièvre »

Onglet « Inscription et suivi de dossier en ligne »

Les cartes de transport scolaire seront adressées directement aux familles par voie postale.

Les personnes dépourvues de matériel informatique pourront s'adresser :

- En priorité au siège du syndicat en Mairie de Mars-sur-Allier (03-86-58-16-91)
- A défaut, à la Mairie du domicile

Les fournitures scolaires

La distribution des fournitures scolaires est fixée au Samedi 31 août 2019 de 8h30 à 13h30 dans le hall du Collège Les Allières à Saint Pierre le Moutier.

Le paiement (49€/élève) se fera sur place uniquement et par chèque de préférence. Cependant, si vous souhaitez régler en espèces, pensez à faire l'appoint.

HORAIRES D'ACCUEIL DU SYNDICAT

Lundi : 14h00 à 17h00

Mercredi : 8h00 à 12h00

COORDONNÉES

Thierry FAVARCQ, Président

06-63-84-04-26

thierry.favarcq@laposte.fr

Benoit GRUMLER, Vice-président

06-76-23-26-63

famille.grumler@laposte.net

Agnès FAVARCQ, Secrétaire

03-86-58-16-91

s.i.s-destpierre@orange.fr

Tranquillité vacances

Lorsque vous partez en vacances, soyez prudents !!

- Faites relever votre courrier,
- Faites ouvrir vos volets par un voisin,

De plus, sachez-le, la gendarmerie nationale met à votre disposition le dispositif « Tranquillité Vacances ».

Pour cela vous devez tout simplement :

- Passer à la brigade de St Pierre le Moûtier,
- Remplir un document,

De jour comme de nuit, une patrouille passera lors de votre absence contrôler votre habitation.

La gendarmerie vous invite à les prévenir suffisamment tôt afin de vérifier la sureté de votre habitation et de corriger les défauts éventuels.

Quelques gestes qui permettent de partir l'esprit plus tranquille.....

Nous devons tous être vigilants collectivement, c'est notre responsabilité.

*****You** avez la parole***

Dans le but de favoriser les échanges entre les habitants de la commune et la municipalité, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques (gestion, aménagement, projets, culture,...) de vos idées, ou tout simplement de vos questions.

Vous pouvez le faire à l'aide du coupon ci-dessous, à renvoyer à :
Mairie-Commission communication
58490 Saint-Parize-le-Châtel

Question : Quelles informations utiles souhaiteriez vous voir figurer dans ce bulletin d'information ?

.....

Vous avez la parole :

.....

.....

.....

Annonces diverses de la Municipalité

Bibliothèque : Fermeture du Lundi 8 juillet au lundi 29 juillet inclus. Fermeture les samedis d'août.

Cinéma : pas de projections cet été

Reprise le Jeudi 19 septembre : 3 projections :

14h30 : Roxane - 16h45 : Toy Stories 4 - 20h : « Les plus belles années d'une vie »

Annonces diverses communiquées par les associations et autres structures proposant des activités

Ecole : Soirée musique au visio center – **Mardi 25 juin**

Amicale : Fête des enfants au stade – **Samedi 29 juin**

ACSPMC : Repas du club – **Samedi 29 Juin**

Amicale : sortie CM2 (suivant le temps) – **Samedi 6 juillet**

Comité des fêtes : **Le 13 juillet** à partir de 19h au stade, possibilité de venir faire un grand pique-nique. Apéritif offert par le comité des fêtes, barbecue mis à la disposition de la population. Retraite aux flambeaux et Feu d'artifice tiré au château d'eau américain.

ACSPMC : Concentration Chevenon – **Dimanche 28 juillet**

Ecole : Rentrée des classes : **Lundi 2 septembre**

UTSN : Assemblée Générale : **Vendredi 13 septembre**

ACSPMC : Cyclo découverte : **Samedi 14 septembre**

La GUILDE DE VILLARS : Journées européennes du Patrimoine - **Samedi 21 et dimanche 22 septembre**

Comité des fêtes : Rando/repas – **Dimanche 22 septembre**

Amicale : Assemblée Générale - **Vendredi 26 septembre**

Et pour cet été, retrouvez sur notre commune à Moiry :

«Un été au Théâtre du Risorius»

du 13 juillet au 27 août 2019

Programme et Réservations : **06 80 06 31 94**

Tous les samedis 11h et 20h, les dimanches 11h, les lundis 11h, et les mardis 11h.

Venez découvrir un spectacle différent chaque semaine

(théâtre, marionnettes, théâtre d'objet, théâtre d'ombre)

sous le petit chapiteau (climatisé) installé au 11 route de Villars 58490 MOIRY

Les Spectacles :

Lupo e Luigi, Histoires à Croquer, Volpino, Le Rêve de Papa Topolino, Anoki (nouvelle création)

Tarifs Spectacles : Enfant 5€ / Adulte 7€

Retrouvez l'agenda et le descriptif des spectacles sur notre site www.risorius.fr

Info et réservations: [06 80 06 31 94](tel:0680063194) - www.risorius.fr

Bonnes vacances à tous!